

Dossier à retourner au Service Vie associative
Mairie – Espace Riondel - 2, boulevard Riondel - 38160 SAINT-MARCELLIN

Email : service.association@saint-marcellin.fr

Une subvention ne constitue en aucun cas un droit acquis pour une association. La commune n'est pas tenue de verser une subvention. Si elle le fait pour soutenir un projet, des actions ponctuelles ou régulières dans le cadre de l'intérêt général, elle reste libre de reconduire ou non, tout ou partie du soutien accordé.

**Rappel : - Aucune subvention ne sera versée la première année d'existence de l'association
- L'association doit être signataire de la Charte de la vie associative.**

Nom
Sigle
Objet
Numéro SIRET
Date de publication de la création au Journal Officiel
Activités principales réalisées

Adresse du siège social

Code postal

Commune

Courriel

Adresse de correspondance, si différente du siège

Code postal

Commune

COLLER RIB

Documents obligatoires devant être transmis avec le dossier de subvention :

- Les statuts de l'association (si modification)
- Le Procès verbal du bureau (si modification)
- Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale avec le rapport d'activité et financier
- Le compte de résultat année N-1/année N ou année N
- Les justificatifs de situation bancaire

FICHE N° I : Présentation de votre association

Identification du représentant légal (ou autre personne désignée comme correspondant auprès de la ville)

Nom Prénom
Fonction
Téléphone Courriel

Renseignements concernant la situation bancaire *Justificatifs bancaires obligatoires*

ETAT DE TRESORERIE

Comptes Courants : Montant :
Livrets : Montant :
Comptes de placement : Montant :
TOTAL :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclaration et paiement correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- **demander une subvention de fonctionnement de** €
- **demander une subvention d'action de** €
- **que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association**

Fait, à le Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service Vie Associative.

**Votre dossier sera examiné dans le cadre de la préparation budgétaire.
Une réponse vous sera donnée après le vote du budget par le Conseil Municipal.**

FICHE N°2 : Activités & Adhérents

Les activités de l'association

Participation aux animations	
Trophées des sports et des bénévoles	<input type="checkbox"/>
Participation aux actions en direction des scolaires	<input type="checkbox"/>
Participation aux activités au sein des accueils de loisirs municipaux	<input type="checkbox"/>
Stage vacances organisé par l'association	<input type="checkbox"/>

Nombre d'adhérents

	< à 11 ans	de 11 à 25 ans	> à 25 ans
Saint-Marcellinois			
Extérieurs			
TOTAL			

Impact Sportif

Seul le meilleur niveau de pratique est considéré par l'association. Pour les sports collectifs, le niveau s'applique à l'équipe fanion et pour les sports individuels sur la base des sélections de cinq sportifs pour identifier le niveau de compétition de l'association.

niveau de compétition	International	<input type="checkbox"/>
	National	<input type="checkbox"/>
	Inter-régional	<input type="checkbox"/>
	Régional	<input type="checkbox"/>
	Départemental	<input type="checkbox"/>

ATTENTION : Pièces justificatives obligatoires

Niveau de compétition : les résultats sportifs de l'année précédente de l'équipe fanion pour les sports collectifs et de cinq sportifs pour les sports individuels certifiés conformes par les comités.

FICHE N°3 : Encadrement

Encadrement technique qualifié

Nombre de bénévoles :

(Attention : remplir toutes les cases)

diplômé fédéral	nombre total d'encadrement	
	Total d'encadrement en équivalent temps plein ⁴ (OBLIGATOIRE)	ETP
diplômé d'Etat	nombre total d'encadrement	
	Total d'encadrement en équivalent temps plein ⁴ (OBLIGATOIRE)	ETP
juge arbitre	Nombre total (OBLIGATOIRE)	

ATTENTION : Pièces justificatives obligatoires :

Nombre d'Equivalent Temps Plein : justificatif du temps de travail (contrat de travail, planning d'emploi du temps certifié conforme...) pour chaque éducateur, accompagné d'une copie des diplômes

⁴ Sur la Base de la Convention Collective Nationale du Sport, **un temps plein correspond à 1575 h réalisées sur l'année**
Un équivalent temps plein (ETP) correspond aux effectifs physiques pondérés par la quantité de travail des éducateurs.
A titre d'exemple :

- un éducateur dont la quantité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETP,
- un éducateur qui réalise 315 heures au sein de l'association correspond à 0.2 ETP ($315h/1575h = 0.2$)

Formations en direction des encadrants, réalisées sur l'exercice précédent

Nom du stagiaire	Date et lieu de la formation	Nature de la formation	Montant des dépenses engagées par l'association	Nature du Diplôme et date de son obtention

ATTENTION : Pièces justificatives obligatoires

Coûts de formation : justificatif du coût de la formation certifié conforme par des organismes agréés (fédération, comité, DDJS...) ainsi que la copie du diplôme obtenu

Montant des frais d'arbitrage	
--------------------------------------	--

ATTENTION : Pièces justificatives obligatoires

Copies des frais d'arbitrage de la saison certifiées conformes par les comités départementaux ou régionaux

FICHE N° 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60. achat		70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
prestations de services		prestation de service	
achat matières et fournitures		produits des activités annexes	
autres fournitures			
61. Services extérieurs		74. Subventions d'exploitation	
Locations		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Entretiens et réparations		-	
Assurances		-	
Documentation		Régions	
Divers		-	
62. Autres services extérieurs		-	
rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)	
Publicités, publications		-	
Déplacements, missions		Commune(s) (<i>Attention: La subvention doit <u>obligatoirement</u> figurer ci dessous</i>)	
Services bancaires, autres		-	
63. Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler)	
impôts et taxes sans rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64. charges de personnel		Fonds Européens	
rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes (précisez)	
Autres charges de personnel		-	
65. Autres charges de gestion courante		75. Autres produits de gestion courante	
66. Charges financières		Dont cotisations	
67. Charges exceptionnelles		76. Produits financiers	
68 Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)		78. Reprises sur amortissements et provisions	
I. Charges indirectes affectées à l'action		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
charges fixes de fonctionnement			
frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86. Emplois des contributions volontaires en nature		87. contributions volontaires en nature	
Secours en nature		bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL <i>(Attention: le budget doit être équilibré)</i>		TOTAL <i>(Attention: le budget doit être équilibré)</i>	
L'association sollicite une subvention de euros Qui représente % du total des produits (<i>hors bénévolat</i>)			